



ROULE D'ORDRE N° 13

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1^{er} mars 2013

à 9H 30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) pour le 5 février 2013, n'a pu tenir séance du fait de l'absence de quorum. Il a donc été convoqué à nouveau le 11 février 2013, pour tenir séance le 1^{er} mars, sur un ordre du jour strictement identique.

Cette séance n'est donc pas soumise à la règle du quorum.

Cette séance du 1^{er} Mars 2013 - 9H 30 est tenue dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan, ayant donné pouvoir à A. GUIHARD
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 1^{er} mars 2013
à 9 H 30 à La Roche Bernard

8. Programme WOW : Comité de pilotage.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2012 a approuvé la candidature du programme européen INTERREG IVa WOW (*valorisation des zones humides exploitées par l'homme*). Il a été ensuite accepté par la commission de validation des projets le 11 octobre 2012. Cela signifie concrètement que les actions prévues dans le programme peuvent maintenant démarrer et bénéficier de 50% de subventionnement européen.

Une réunion technique de lancement du projet réunissant l'ensemble des partenaires français¹ et anglais² est programmée les 22 et 23 janvier 2013 au PNRMCB (Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin).

Dans l'attente de cette réunion, une rencontre des partenaires pressentis pour les actions à mener par l'Institution a déjà été organisée et a permis d'échanger et de discuter des différentes possibilités de participation avec le Syndicat Intercommunal de Bassin Versant du Trévelo (SIBVT), le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Isac (SMABVI), la Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR), le Pays de Redon (GIP Pays de Redon) et les Chambres d'Agriculture (CA 44 et 56).

En terme d'organisation du projet, il est important de constituer un Comité de Pilotage (COFIL) qui suivra le projet dans sa totalité. En raison du périmètre d'étude (Marais du Pays de Redon et de Vilaine) et des actions (volet étude scientifique et volet socio-économique) qui sont en lien direct avec les objectifs du Document d'Objectif du site Natura 2000 des Marais de Vilaine et de Redon, il apparaît logique de solliciter le COFIL Natura 2000 pour cette mission de suivi. Ceci permettrait aussi de ne solliciter qu'une fois des acteurs (élus, techniciens, financeurs) dont le temps est compté.

Dans tous les cas, un point sur ce projet sera présenté au Conseil d'Administration de l'Institution au moins une fois par an et en fonction de l'actualité afin d'informer les élus sur l'état d'avancement du programme.

Il est donc demandé au Conseil d'Administration de l'Institution de valider le choix de ce Comité de Pilotage. Dans le cas d'une réponse favorable, un courrier de sollicitation officiel sera envoyé au Président du COFIL Natura 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

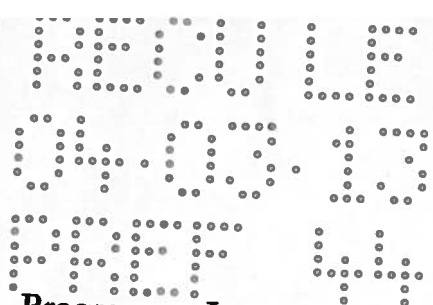
- Sollicite le COFIL Natura 2000 pour cette mission de suivi du programme européen INTERREG IVaWOW
- Charge le Président de signer toutes pièces afférentes

Pour extrait conforme
Le Président

Jean François GUERIN

1 - PNRMCB (PNR des Marais du Cotentin et du Bessin), SBS (Syndicat mixte Baie de Somme), UCBN (Université de Caen Basse Normandie), CA80 (Chambre d'Agriculture de la Somme), IAV (Institution d'Aménagement de la Vilaine)

2 - SCC (Somerset County Council), SWT (Somerset Wildlife Trust), RSPB (Royal Society for the Protection of Birds), FWAG (Farming and Wildlife Advisory Group), DWT (Devon Wildlife Trust)



Programme Interreg IVa - WOW

Le programme européen portant sur la « *mise en valeur des zones humides exploitées par l'homme* » (Programme Interreg IVa - WOW) est un projet trans-manche entre la France (IAV, PNR Marais du Cotentin et du Bessin, Syndicat Mixte Baie de Somme, Université de Caen) et l'Angleterre (Somerset County Council, Somerset Wildlife Trust, Devon Wildlife Trust, RSPB, FWAG, SW).

Ce programme Interreg comporte 2 grands axes :

- Évaluer l'état actuel de gestion des zones humides ;
- Promouvoir l'exploitation agricole durable des zones humides.

Localement, ce projet vise d'étendre les connaissances sur les marais de Redon et de Vilaine dans le cadre du site Natura 2000. Il offre la possibilité de développer une démarche de valorisation du travail des exploitants et des produits issus des marais. Un double regard, scientifique et socio-économique, permettra ainsi de mettre en avant l'état actuel et les perspectives d'évolution de la gestion des marais.

Au niveau européen, ce projet met en valeur un partenariat transnational allant au-delà d'une simple juxtaposition d'actions locales sur un thème commun. C'est dans ce sens que sont envisagées les actions, qui permettront de développer un réel échange d'expérience et une mutualisation des savoirs concernant la gestion des zones humides exploitées dans les différents territoires concernés.

Pour l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, l'opération a pour objet d'acquérir des connaissances sur la valeur floristique et agronomique d'un échantillon de prairies des marais de Redon et de Vilaine et de rechercher des pistes de développement économique pour les produits issus de la gestion des marais.

Il est prévu de travailler sur ce programme avec des partenaires « locaux » : le Syndicat Mixte du Bassin versant du Trévelo, le Syndicat Mixte pour l'aménagement du Bassin versant de l'Isac, la Communauté de Communes du Pays de Redon, le GIP Pays de Redon et les chambres d'agriculture du Morbihan et de Loire-Atlantique.

Les actions concernant les marais de Redon et de Vilaine peuvent se résumer comme suit :

- Un volet sur la valeur patrimoniale et fourragère des prairies humides comprenant des études de sols, de la qualité floristique et de la qualité agronomique sur deux types de marais bénéficiant d'une gestion fine des niveaux d'eau (marais de l'Isac et marais du Trévelo). Cette partie comprend également une étude complémentaire sur la jussie en milieu prairial.
- Un volet sur la recherche de pistes innovantes de travail pour les exploitants agricoles et autres porteurs de projets, pour valoriser l'image de nos marais et des produits qui en sont issus (viande, bois, fourrage, autres à rechercher).

Le projet se déroule sur trois exercices jusqu'en 2015. La participation de l'IAV est de 250 000 € TTC, bénéficiant d'un financement à hauteur de 50% par des fonds européens.